

# POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En Belgique, quelques 4 millions de GSM sont vendus chaque année ; les technologies de l'information évoluent de plus en plus rapidement ; la société actuelle pousse les consommateurs à changer de plus en plus souvent de moyens de communication (GSM, ordinateurs portables, ...) ; le prix des matières premières augmente sans cesse et le fossé technologique se creuse avec les pays émergents.

Sur base de ce constat, la direction de Zone Impact se positionne en facilitateur de revalorisation de la technologie tout en préservant l'environnement.

Zone Impact assure la collecte d'équipements électriques et électroniques usagés, le stockage, le reconditionnement et la valorisation (comme par exemple l'effacement des données personnelles) pour la vente dans les pays émergents.

Zone Impact veut offrir à ses clients un service intégrant à la fois la logistique sur toute la Belgique et le tri des équipements électriques et électroniques usagés collectés dans le respect de la législation environnementale, tout en minimisant les coûts de traitement.

Ainsi, Zone Impact offre aux équipements électriques et électroniques usagés collectés une seconde vie et trie les déchets dangereux et non dangereux résultant de cette collecte. Dans la mesure du possible, Zone Impact recherche des clients ayant les mêmes valeurs au niveau de la protection environnementale et au niveau de leur politique sociale.

Zone Impact offre à ses clients un système informatisé performant de gestion des équipements électriques et électroniques usagés collectés. Il permet :

- de tracer chaque équipement usagé collecté et d'assurer ainsi qu'il a été traité conformément aux exigences légales en vigueur en Belgique
- d'évaluer l'état des équipements usagés collectés
- d'offrir aux particuliers une réduction supplémentaire à l'achat de tout nouveau matériel contre remise de l'ancien.

Zone Impact veut se positionner en partenaire privilégié des grands fournisseurs de moyens de communication, en leur offrant des solutions logicielles de haute technicité, permettant de s'intégrer à leurs propres moyens de gestion.

En clair, Zone Impact permet de répondre à un besoin économique avec un atout écologique.

Pour démontrer notre engagement auprès de nos fournisseurs, clients ou autres parties intéressées, nous avons développé un Système de Management Environnemental (SME) qui satisfait aux exigences de la norme ISO 14001. Ce SME s'applique en particulier aux activités que nous réalisons en Belgique.

Ce système fournit le cadre pour :

- Connaître et maîtriser nos risques environnementaux
- Établir des objectifs et cibles environnementaux et leur réexamen
- Informer nos fournisseurs, nos clients et les autres parties intéressées sur notre démarche environnementale

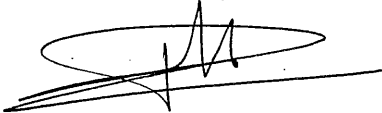
Dans ce cadre, Zone Impact s'engage à :

- Se conformer aux exigences réglementaires applicables et à tout autre exigence auxquelles Zone Impact a souscrit, relatives à ses aspects environnementaux
- Favoriser partout la prévention de la pollution là où c'est économiquement justifiable
- Rechercher l'amélioration continue

Notre engagement pour les années à venir :

- Amélioration des impacts environnementaux liés à la valorisation des déchets que nous traitons,
- Amélioration de la gestion des déchets (tant sur notre site d'exploitation que sur les sites de nos affiliés et sous-traitants),
- Mise en conformité avec les exigences de notre permis d'environnement.

Toute personne travaillant pour Zone Impact ou pour son compte est tenue de respecter cette politique et est invitée à rapporter tout problème d'environnement à la direction.

  
Pascal COENEN – Administrateur délégué  
17/12/2010